



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Détartrant biologique pour valve et canalisation d'urinoir sans eau

Code du produit : Hdb

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal :

Utilisation industrielle.

Spec. d'usage industriel/professionnel :

Réservé à un usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange :

Désodorisant. Détartrant. Nettoyant.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SARL Ti'Pi.

Adresse : 210 rue des artisans. ZI Jalday. 64500 Saint Jean de Luz.

Téléphone : +33(0)5 59 23 46 38

Email: contact@tipi.eco

<https://www.tipi.eco>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P312	Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce produit contient les substances allergisantes suivantes :

D-Limonène (N° CAS : 5989-27-5)

Linalool (N° CAS : 78-70-6)

Alcool benzylique (N°CAS 100-51-6)

Gamma-méthyl-ionone (N°CAS 127-51-5)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool éthoxylé	(N° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 02-2119549160-47	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Ether méthylique du dipropylène glycol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	1 - 5	Non classé
Acide citrique	(N° CAS) 77-92-9 (N° CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	0.1 - 0.5	Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après contact oculaire :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion :

Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après contact oculaire :

Peut provoquer une irritation sévère.

Symptômes/effets après ingestion :

L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés :

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie :

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence :

Éloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection :

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence :

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles :

Bases fortes.

Matières incompatibles :

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ether méthylique du dipropylène glycol (34590-94-8)		
France	Nom local	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains :

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants de protection.

Protection oculaire :

Éviter le contact avec les yeux. Fontaine oculaire avec liquide adapté. A défaut point d'eau à proximité. Lunettes bien ajustables.

Protection de la peau et du corps :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires :

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Autres informations :

Enlever les vêtements souillés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux.
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Agréable.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3.5 - 4.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.01 ± 0.01
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Acide.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) :

Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée) :

Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation) :

Non classé.

Acide citrique (77-92-9)	
DL50 orale rat	11 700 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2 000 mg/kg

Ether méthylique du dipropylene glycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9.5 mg/kg

Alcool éthoxylé (160875-66-1)	
DL50 orale rat	200 - 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé.

pH: 3.5 - 4.5

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 3.5 - 4.5

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé.

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé.

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Non classé.

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé.

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non classé.

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé.

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Non classé.

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique aiguë :**

Non classé.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique :

Non classé.

Acide citrique (77-92-9)	
CL50 poisson 1	440 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 535 mg/l

Ether méthylique du dipropylène glycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
DE50 Daphnie 1	1.919 µg/l

Alcool éthoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Détartrant biologique pour valve et canalisation d'urinoir sans eau	
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

Alcool éthoxylé (160875-66-1)	
Biodégradation	> 90 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Détartrant biologique pour valve et canalisation d'urinoir sans eau	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Acide citrique (77-92-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.
Ether méthylique du dipropylène glycol (34590-94-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes**Indications complémentaires :**

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Méthodes de traitement des déchets :**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

Transport par voie terrestre :

Non applicable.

Transport maritime :

Non applicable.

Transport aérien :

Non applicable.

Transport par voie fluviale :

Non applicable.

Transport ferroviaire :

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Règlement sur les détergents :

Fiche d'information sur les composants:

Composant	N° CAS	%
FATTYALCOHOL ETHOXYLATES	160875-66-1	1 - 10%
PPG-2 METHYL ETHER	34590-94-8	1 - 10%
CITRIC ACID	77-92-9	0.1 - 1%

Règlement sur les détergents :

Étiquetage du contenu :

Composant	%
Agents de surface non ioniques	< 5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations :

Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.